

ACTION URGENTE

MOZAMBIQUE. LA DEMANDE DE LIBERTÉ PROVISOIRE D'UN JOURNALISTE A ÉTÉ REFUSÉE

Le 18 janvier, le tribunal judiciaire du district de Macomia a estimé que la détention provisoire du journaliste Amade Abubacar était légale et a ordonné qu'il soit maintenu en détention dans l'attente de son procès. Amade Abubacar a été arrêté par la police le 5 janvier et a été transféré du poste de police central du district de Macomia au centre de détention militaire du district de Mueda. Il a été détenu au secret par les forces militaires pendant 12 jours avant d'être de nouveau placé en garde à vue. Il est actuellement détenu au poste de police central du district de Macomia.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Joaquim Veríssimo
Ministre de la Justice et des Affaires constitutionnelles et religieuses
Av. Julius Nyerere, 33
Maputo, Mozambique
Courriel : mjcr@mjcr.gov.mz et vilanchic@yahoo.com.br
Formule d'appel : Honourable Minister, / Monsieur le Ministre,

Monsieur le Ministre, Joaquim Veríssimo,

Amade Abubacar est un journaliste de la radio locale de Nacedje, basée dans le district de Macomia (province de Cabo Delgado, nord du Mozambique). Le 18 janvier, le tribunal judiciaire du district de Macomia a ordonné son maintien en détention provisoire au poste de police central du district de Macomia. Le juge a estimé que la détention de ce journaliste était légale lorsqu'il a comparu devant le tribunal le lendemain de son transfert au poste de police. Selon l'article 311 du Code Pénal du Mozambique, une personne doit comparaître devant un tribunal dans les 48 heures suivant son placement en détention. Le juge n'a pas pris en considération le fait qu'Amade Abubacar a été arrêté le 5 janvier et détenu au secret par les forces armées mozambicaines pendant 12 jours avant d'être de nouveau transféré au poste de police le 17 janvier. Son maintien en détention est une violation de son droit à un procès équitable et à une procédure régulière.

Le juge a refusé la demande de liberté provisoire d'Amade Abubacar au motif que les preuves présentées dans le dossier d'enquête de la police ne laissaient aucun doute sur sa culpabilité. Le juge a déclaré que sa libération lui permettrait de continuer à commettre des infractions pénales et à perturber la paix sociale. À titre de preuve devant le tribunal, la police a présenté une liste de noms de personnes soupçonnées d'être membres d'Al Shabab, qui se trouvait en la possession d'Amade Abubacar lors de son arrestation. La police a également fait remarquer que l'employeur du journaliste n'était pas au courant des interviews réalisées par ce dernier.

Amade Abubacar fait l'objet d'accusations forgées de toutes pièces d'« incitation publique à l'utilisation de médias électroniques » et de « violation du secret d'État par le biais des réseaux sociaux » au titre des articles 322 et 323 du Code Pénal du Mozambique. Amnesty International craint fortement que ces accusations aient été portées contre Amade Abubacar uniquement en raison de son travail de journaliste et de son exercice du droit à la liberté d'expression.

Je vous prie instamment de :

- Veiller à ce qu'Amade Abubacar soit libéré immédiatement et sans condition ;
- Veiller à ce que, dans l'attente de sa libération, Amade Abubacar ne soit pas soumis à des actes de torture ni à d'autres formes de mauvais traitements, et à ce qu'il soit autorisé à entrer en contact avec sa famille et à consulter des avocats ;
- Veiller à ce que le droit à la liberté d'expression soit respecté et à ce que les journalistes puissent faire leur travail sans craindre d'être attaqués, intimidés, harcelés ou censurés.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



COMPLEMENT D'INFORMATION

Amade Abubacar a été arrêté le 5 janvier par la police du Mozambique dans le district de Macomia (province de Cabo Delgado, nord du Mozambique), qui l'a emmené au poste de police de Macomia. Au moment de son arrestation, Amade Abubacar interviewait des civils déplacés à l'intérieur du pays qui avaient fui leur domicile en raison de l'intensification des attaques violentes dans le nord de la province de Cabo Delgado, qui seraient dues à des membres d'un groupe extrémiste connu sous le nom d'Al Shabab. Le même jour, Amade Abubacar a été placé en détention militaire, où il a passé 12 jours en détention au secret. Il a de nouveau été placé en garde à vue le 17 janvier.

Les districts nord de la province de Cabo Delgado, notamment Macomia, font l'objet d'attaques armées depuis octobre 2017. Ces attaques seraient le fait de membres d'un groupe extrémiste, Al Shabab, qui envahissent les villages, incendient les maisons, tuent des villageois à coups de machette et pillent la nourriture. Plusieurs habitants des villages touchés ont fui vers d'autres districts car ils craignent pour leur vie.

Cette province est importante pour le gouvernement central en raison de ses ressources minières, notamment en gaz et en ruby. Le gouvernement a donc augmenté la présence militaire dans la région après le début des attaques. Depuis lors, les autorités intimident et harcèlent les journalistes et les empêchent de rendre compte de la situation. Amade Abubacar couvrait depuis le début les attaques perpétrées par des groupes armés contre les civils dans la province de Cabo Delgado. La radio locale de Nacedje pour laquelle le journaliste travaille, basée dans le district de Macomia (province de Cabo Delgado, nord du Mozambique), appartient à l'État. Il travaille pour cette radio depuis plus de 10 ans. Il en a été le directeur pendant quelques années. Il a cependant été démis de sa fonction de directeur en septembre 2018 en raison de ses reportages fréquents sur les attaques armées dans les districts nord de la province de Cabo Delgado. Sa rétrogradation était déjà le résultat de la censure et du harcèlement gouvernementaux des journalistes dans la région. Amade Abubacar a été arrêté alors qu'il travaillait dans la ville où il est basé.

Pour plus d'informations, veuillez consulter la déclaration de presse d'Amnesty International « Mozambique. Il faut mettre fin à la vague meurtrière imputable à un groupe armé »

(<https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2018/06/mozambique-end-brutal-killing-spree-by-armed-group/>).

LANGUE(S) À PRIVILÉGIER POUR ENVOYER VOS APPELS AUX DESTINATAIRES : portugais

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 07/03/2019

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

NOM ET PRONOM PRIVILÉGIÉ : Amade Abubacar (il)

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/afr41/9674/2019/fr/>